

Brexit : à l'Union de parler

L'article 50 ayant été déclenché le 29 mars dernier par le Royaume-Uni, il appartient à l'Union européenne, aux 27 de dire ce qu'ils veulent. La réponse doit être concertée et collective.

C'est ainsi qu'un premier point a été marqué. Madame May réclame que les négociations de sortie se déroulent en parallèle de pourparlers sur le futur cadre des relations entre le Royaume-Uni et l'UE, laissant au passage entendre que ce serait le prix à payer pour le maintien de la coopération britannique en matière de sécurité, avec chantage non voilé à un possible dumping fiscal....

La ferme fin de non-recevoir du Conseil, de la Commission, du Parlement européen dans sa résolution est à saluer. Mais la tâche est loin d'être terminée alors que la première ministre propose à l'Union européenne d'établir la relation future sur la base d'un accord de libre-échange plus ambitieux que l'Union n'ait jamais négocié, compte-tenu de ce que le Royaume-Uni aura intégré dans son droit interne la législation actuellement en vigueur au sein de l'Union. L'accord porterait en particulier sur les services financiers et les industries de réseaux, bénéficierait d'une coopération réglementaire et d'un mécanisme adapté de règlement des différends. Madame May voudrait donc faire ses courses au sein du marché intérieur de l'Union européenne. La détermination des 27 pour empêcher ce détournement sera essentielle. La résolution votée par le Parlement européen par 516 votes pour, 133 contre et 50 abstentions, première institution à se prononcer est une bonne étape.

La réussite des négociations, dans l'intérêt des citoyens européens et britanniques, de l'Union elle-même, dépendra du maintien de cette cohésion et de cette fermeté dont les institutions et leurs dirigeants ont su faire preuve pour l'instant. Elle suppose aussi que l'Union et ses Etats membres se servent de ce rendez-vous pour clarifier ce qu'ils veulent pour leur propre avenir.